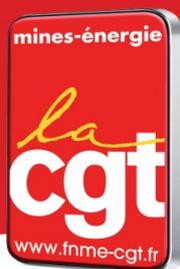


Communiqué de la FNME-CGT du 7 avril 2016 Notification du 1% définitif 2015



Montreuil, le 7 avril 2016

Nous venons d'apprendre par le comité de coordination que le ministère de tutelle vient de notifier le montant du 1% définitif pour 2015.

Celui-ci est annoncé à 458 M€ soit 20 M€ de moins que le prévisionnel.

Selon la répartition décidée pour 2015, cela représente moins 14 M€ pour la CCAS et moins 6M€ pour les CMCAS.

Après l'annonce du prévisionnel 2016 à 431 M€, c'est un nouveau coup dur qui est porté au financement des activités sociales des électriciens et gaziers.

La revendication de la FNME-CGT d'un moratoire sur le montant du 1% de 2013, à savoir 500 M€ est plus que jamais d'actualité.

Une pétition soutenant cette revendication est mise à disposition des bénéficiaires sur le site internet de la fédération en suivant le lien suivant :

<http://www.fnme-cgt.fr/index.php/petitions/activites-sociales-le-1-attaque>

Alors que des négociations majeures sur l'avenir des activités sociales s'ouvrent, en particulier sur le financement, employeurs et gouvernement font le choix d'étrangler les organismes.

Sans aucun doute, ces négociations devront être mises sous pression des électriciens et gaziers pour gagner un financement pérenne des activités sociales.

Les efforts réalisés, depuis 2010, par la CCAS comme par les CMCAS ont porté leurs fruits en réduisant nos coûts de fonctionnement et en dégagant des excédents d'exploitation. Malgré tout c'est la trésorerie de la CCAS qui est fortement mise en tension avec les baisses de dotations cumulées année après année.

Afin d'éviter toute rupture de trésorerie, la fédération s'adresse dans l'urgence au ministère pour trouver des solutions comme celui-ci s'y est engagé lors de la réunion tripartite du 17 février dernier.